

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

6 October 1987

Doc. 5805

OPINION

on nuclear accidents¹

presented by the Committee on the Environment,
Regional Planning and Local Authorities²

(Rapporteur: Sir Geoffrey FINSBERG)

1. In May 1986 an invisible and radioactive cloud spread across most of Western Europe. Some days before, probably on Saturday 25 April 1986, in the absence of any "containment structure", the explosion in the Soviet nuclear reactor at Chernobyl spewed great quantities of radioactive materials out into the open air. It is clear that a plant of the type constructed and operating at Chernobyl would not have been licensed for operation in the West. During the weekend, monitors in Sweden detected sixteen radioactive isotopes including elements such as barium, caesium, curium, iodine and krypton. Conveyed by shifting winds, radioactive substances "polluted" the European environment. Today, the short- and long-term effects of such radioactive pollution are difficult to assess.

2. Like other atmospheric pollutants (sulphur dioxide, nitrogen oxides, etc.), radioactive materials do not respect national boundaries. Confronted by the problem, Western European countries reacted diversely depending on their distance from Chernobyl. In Portugal, Spain, France and Great Britain, relative calm prevailed. In the Nordic countries, Central Europe and Italy, authorities issued bans on the sale of fresh milk and "high-risk" vegetables. Only minimal action was taken at European level, within the framework of the European Community, to respond to the Chernobyl disaster. And decisions were economic rather than political.

3. In spite of reassuring statements issued by governments, the World Health Organisation, the International Atomic Energy Agency and the OECD Nuclear Energy Agency, the public is still

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

6 octobre 1987

Doc. 5805

AVIS

sur les accidents nucléaires¹

présenté par la commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux²

(Rapporteur : Sir Geoffrey FINSBERG)

1. En mai 1986, un invisible nuage radioactif s'est répandu sur une grande partie de l'Europe occidentale. Quelques jours auparavant, probablement le samedi 25 avril 1986, en l'absence de toute «structure de confinement», l'explosion du réacteur nucléaire soviétique de Tchernobyl a dégagé de grandes quantités de substances radioactives dans l'atmosphère. Il est évident qu'une installation comme celle construite et exploitée à Tchernobyl n'aurait pas été autorisée à fonctionner dans les pays occidentaux. Pendant le week-end, des appareils de mesure en Suède ont détecté la présence de seize isotopes radioactifs et notamment des éléments tels que le barium, le césium, le curium, l'iode et le krypton. Transportées par des vents changeants, ces substances radioactives ont «pollué» l'environnement européen. Aujourd'hui, les effets à court et long terme de cette pollution radioactive sont difficiles à évaluer.

2. Comme les autres polluants atmosphériques (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, etc.), les matières radioactives ne respectent pas les frontières nationales. Confrontés à ce problème, les pays d'Europe occidentale ont réagi de manière variable en fonction de leur éloignement de Tchernobyl. Au Portugal, en Espagne, en France et en Grande-Bretagne, un calme relatif a régné. Dans les pays scandinaves, en Europe centrale et en Italie, les autorités ont interdit la vente de lait frais et de légumes à «haut risque». Au niveau européen, uniquement des mesures limitées ont été prises dans le cadre de la Communauté européenne à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Et les décisions adoptées étaient davantage d'ordre économique que politique.

3. Malgré les déclarations rassurantes publiées par les gouvernements, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Agence pour l'énergie

1. See Doc. 5764 (report of the Social and Health Affairs Committee).

2. a. Approved by the committee on 6 October 1987.

b. See 16th Sitting, 7 October 1987.

1. Voir Doc. 5764 (rapport de la commission des questions sociales et de la santé).

2. a. Approuvé par la commission le 6 octobre 1987.

b. Voir 16^e séance, 7 octobre 1987.

worried about the possible consequences of the accident. Differences in the information given generated confusion and mistrust. It is currently admitted by a large number of Europeans that it is now too late to take measures to protect human beings, animals and the environment against the radioactivity from Chernobyl. But at the same time they feel that it is time to develop at European level preventive action to avoid repetition of serious accidents in nuclear power plants.

4. It is meaningless for a country to decide to shut down nuclear power plants, or to suspend plans for building new ones, if neighbouring states continue to develop nuclear power programmes. And more particularly as location of nuclear power plants in frontier regions causes concern among populations who are often ignorant of the measures to be adopted in case of accident. Furthermore, language barriers and disparities between the powers of local and regional authorities in the border region may hinder co-operation in an emergency.

5. The Chernobyl accident shows that the major enemy of man and his environment is radiation leak. To fight against radiation European states must harmonise their policies on nuclear safety. In the meantime agreements and bilateral contacts on monitoring and warning systems, as already implemented in some countries, should be extended to the whole continent.

6. International co-operation, involving Eastern and Western European countries, implies mutual inspection and abolition of secrecy on the functioning of civil nuclear power plants. It is imperative that all states operating nuclear power plants co-operate to the fullest extent and disclose immediately any accident — whether large or small — in the same way as, for example, the Government of the United Kingdom has undertaken to do. After the Windscale and Three Mile Island accidents, ordinary people were informed of the damage done by the radiation. The scientific community and citizens are still waiting to learn exactly what happened at Chernobyl.

7. The Parliamentary Assembly, as well as national parliaments, still needs more information on the consequences of the Chernobyl accident and on the risks inherent in nuclear energy. The public parliamentary hearing held in Paris in January was invaluable and the participation of Soviet authorities at the hearing was most helpful. In the field of civil nuclear energy, a continuing dialogue

nucléaire de l'OCDE, les populations sont encore préoccupées par les conséquences éventuelles de cet accident. Des divergences dans les informations fournies ont engendré la confusion et la méfiance. Il est généralement reconnu par de nombreux Européens que maintenant il est déjà trop tard pour prendre des mesures visant à protéger les hommes, les animaux et l'environnement contre la radioactivité de Tchernobyl. Mais en même temps, ils estiment qu'il est temps d'entreprendre une action préventive au niveau européen pour éviter la répétition d'accidents graves dans des centrales nucléaires.

4. Cela ne sert à rien qu'un pays décide de fermer des centrales nucléaires ou d'interrompre des projets de construction de nouvelles centrales si des pays voisins continuent à mettre sur pied des programmes nucléaires. En outre, l'implantation de centrales nucléaires dans des régions frontalières est une source d'inquiétude pour la population laquelle ignore souvent les dispositions à prendre en cas d'accident. De surcroît, les barrières linguistiques et les disparités entre les pouvoirs des collectivités locales et régionales, de part et d'autre de la frontière, risquent d'empêcher la coopération en cas d'urgence.

5. La catastrophe de Tchernobyl montre clairement que les fuites radioactives sont le principal ennemi de l'homme et de son environnement. Pour assurer une protection contre les radiations, il faut que les pays européens harmonisent leurs politiques en matière de sécurité nucléaire. Dans l'intervalle, il y aurait lieu d'étendre à l'ensemble du continent les accords et les contacts bilatéraux relatifs aux systèmes de contrôle et d'alerte qui existent déjà dans certains pays.

6. La coopération internationale, qui englobe les pays d'Europe de l'Est et d'Europe occidentale, exige que l'on prévoie des inspections mutuelles et l'abolition du secret en ce qui concerne le fonctionnement des centrales nucléaires civiles. Il est impératif que tous les Etats exploitant des centrales nucléaires coopèrent dans la plus large mesure et révèlent immédiatement tout accident — qu'il soit grand ou petit — de la façon dont, par exemple, le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à le faire. Après les accidents de Windscale et de Three Mile Island, le citoyen ordinaire a été informé des dommages causés par les radiations. La communauté scientifique et le public attendent toujours des informations précises sur ce qui s'est passé à Tchernobyl.

7. L'Assemblée parlementaire, de même que les parlements nationaux, ont encore besoin d'en savoir davantage sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl et sur les risques inhérents à l'énergie nucléaire. L'audition parlementaire publique tenue en janvier à Paris a été d'un intérêt incalculable et la participation des autorités soviétiques y a été extrêmement utile. Dans le domaine

between Eastern and Western countries is today an absolute necessity.

8. At its meeting on 30 June 1987 in Lausanne the committee adopted the following amendments to the draft recommendation on nuclear accidents submitted by the Social and Health Affairs Committee (see Doc. AS/Soc (39) 4 and Doc. 5764):

a. Amend paragraph 10 as follows:

“Convinced therefore that international standards must be improved so as to meet all the specific needs of Europe and that there is a need...”;

b. In paragraph 11 delete “the main” and insert “a major” criterion;

c. In paragraph 12 insert after “many uncertainties” the words: “may always” remain;

d. Paragraph 14.I.b: replace “these” by “the international” and delete second line after “standards”;

e. Paragraph 14.I.c: replace “public” by “close governmental and legislative control”;

f. Paragraph 14.II.h: replace “to seek ways for the participation of competent independent groups in the efforts” by “to establish consultation of competent independent groups in order to assist the governmental control system in the efforts of”.

9. The environment of mankind is under threat from a variety of causes and nuclear power must not be cast as the major scapegoat. Under correct conditions of control for construction and operation it can still be an immense help and statements to the contrary based on emotion — however understandable — contribute nothing to what should be a sensible debate.

P.S. It must be stressed yet again that a single text ought to be adopted by the Assembly and that the rapporteurs and chairmen of the four competent committees should meet to this end, otherwise a state of chaos will almost certainly ensue which will do the Council of Europe no credit.

de l'énergie nucléaire civile un dialogue permanent entre pays de l'Est et occidentaux apparaît aujourd'hui comme une nécessité absolue.

8. Au cours de sa réunion du 30 juin 1987, à Lausanne, la commission a adopté les amendements suivants au projet de recommandation sur les accidents nucléaires présentés par la commission des questions sociales et de la santé (voir Doc. AS/Soc (39) 4 et Doc. 5764):

a. Modifier comme suit le paragraphe 10:

«Convaincue par conséquent, qu'il faut améliorer les normes et mesures internationales pour qu'elles répondent à tous les besoins...»;

b. Au paragraphe 11, supprimer «principaux» et ajouter «majeurs» après «critères»;

c. Au paragraphe 12, modifier le début comme suit:

«Notant qu'il pourra toujours subsister bien des incertitudes...»;

d. Paragraphe 14.I.b: remplacer «à ces normes» par «aux normes internationales» et supprimer le reste de l'alinéa;

e. Paragraphe 14.I.c: remplacer «public» par «gouvernemental et législatif, étroit»;

f. Paragraphe 14.II.h: remplacer «à chercher des moyens d'assurer la participation de groupes compétents indépendants dans les efforts» par «à organiser la consultation de groupes compétents indépendants afin d'aider le système de surveillance gouvernementale dans ses efforts».

9. Le milieu humain est menacé par des dangers d'origines diverses et l'énergie ne doit pas être présentée comme en étant le plus grave. Si l'on prévoit un contrôle sérieux pour la construction et le fonctionnement des centrales, son apport peut encore être immense et des déclarations en sens contraire fondées sur l'émotivité — même si elles sont compréhensibles — ne contribuent en rien à ce qui devrait être un débat raisonnable.

P.S. Il faut souligner une fois encore qu'un seul texte devrait être adopté par l'Assemblée et que les rapporteurs et présidents des quatre commissions compétentes devraient se réunir à cette fin, faute de quoi il s'ensuivra presque à coup sûr une confusion qui portera préjudice à l'image du Conseil de l'Europe.